

FORMULE E/14

PARTIE A

Circonscription électorale :

**ÉLECTION DU PARLEMENT WALLON
DU 26 MAI 2019.****PARTIE A.****Demande tendant à obtenir le même numéro d'ordre que celui conféré à une liste présentée
à l'élection du Parlement européen/de la Chambre (1)**

Nous soussignés, candidats présentés au Parlement wallon dans la circonscription électorale de par les signataires de l'acte en date du 2019 (..... et consorts) (1) demandons l'attribution ou retirons la demande d'attribution (2) à notre liste de même numéro d'ordre que ceux conférés à la liste de candidats où figurent (3) :
Madame, Monsieur, et consorts, pour l'élection du Parlement européen dans le collège électoral français (2).
Madame, Monsieur, et consorts, pour l'élection de la Chambre dans la Circonscription (2) ;

Fait à, le 2019.

Signature des candidats,

-
- (1) - Demande à remettre au président du bureau principal de circonscription électorale B pour l'élection du Parlement wallon au plus tard le 57^{ème} jour avant le scrutin (Art. 41quinquies – Code de l'élection du Parlement wallon).
- Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (M^{me}) ou Monsieur (M.).
- (2) Biffer la mention inutile.
- (3) Indiquer les nom et prénom du premier candidat de la liste.

Collège électoral français
_____**ÉLECTION DU PARLEMENT WALLON
DU 26 MAI 2019.****PARTIE B.****Déclaration d'acquiescement à une demande visant à l'attribution
à une liste de candidats présentée à l'élection du Parlement wallon,
d'un numéro d'ordre
conféré à une liste de candidats présentée à l'élection
du Parlement européen/de la Chambre**

Nous, soussignés, candidats titulaires au Parlement européen/à la Chambre(2), figurant parmi les trois premiers candidats de notre liste : (1)

.....(3)
.....

déclarons acquiescer à la demande d'attribution aux listes présentées pour l'élection du Parlement wallon, où figurent les candidats ci-après :

Circonscription électorale	Circonscription électorale	Circonscription électorale

du même numéro d'ordre :

- que celui conféré, dans le collège électoral français, à notre liste de candidats présentée à l'élection du Parlement européen ;
- que celui conféré dans la circonscription de à notre liste de candidats présentée à l'élection de la Chambre(2).

Fait à, le 2019.

Signatures,

- _____
- (1) - L'acquiescement doit être donné par au moins deux des trois premiers candidats titulaires.
- Les mots « figurant parmi les trois premiers candidats de notre liste » doivent être biffés si la liste ne compte qu'un ou deux candidats.

- (2) Biffer la mention inutile.
- (3) Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (M^{me}) ou Monsieur (M.).

(1) Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (M^{me}) ou Monsieur (M.).

B. Le Président du bureau principal de collège à NAMUR pour l'élection du Parlement européen/ Le président du bureau principal de circonscription A à (2) fait savoir au Président du bureau principal de la circonscription B de pour l'élection du Parlement wallon

a) que les demandes introduites par (2)

..... (1)
.....
.....
et conjoints				

ont été reconnues régulières ;

b) que les demandes introduites par (2)

..... (1)
.....
.....
et conjoints				

ne sont pas recevables par défaut du consentement prévu à l'article 41 quinquies de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État (Code de l'élection du Parlement wallon et du Parlement flamand).

Fait à, le 2019.

Le Président,

(2) Le cas échéant, biffer la mention inutile.

